

# UTOPIES®

## LG CONSEIL – UTOPIES

### Conditions générales de vente

**Version du 8 mars 2024,  
applicable à toute mission signée à partir de cette date**

Les conditions générales de vente font partie intégrante des termes de la proposition commerciale (ci-après désignés ensemble le « **Contrat** ») établie par la société LG CONSEIL dont le nom commercial est **UTOPIES** (ci-après désignée « **LG CONSEIL – UTOPIES** »). En conséquence, l'acceptation d'une proposition commerciale vaut adhésion entière et sans réserve du client (ci-après le « **Client** ») aux présentes conditions générales de vente.

La proposition commerciale précise les modalités pratiques de notre mission. Les éventuels amendements ou modifications aux présentes conditions générales de vente seront précisées, le cas échéant, dans la proposition commerciale qui prévaudra pour la durée de la mission.

La proposition commerciale et les présentes conditions générales de vente constituent l'ensemble des documents contractuels régissant l'intervention de LG CONSEIL – UTOPIES.

LG CONSEIL – UTOPIES n'a aucune obligation vis-à-vis du Client au titre de ventes autres que celles mentionnées dans la proposition commerciale ainsi que celles ultérieurement approuvées par écrit par un directeur dûment habilité à engager la société et celles imposées par la loi.

**Tout changement dans les termes contractuels doit être notifié par écrit à l'autre partie et ne saurait prendre effet avant d'être signé par le directeur de LG CONSEIL – UTOPIES responsable de l'intervention et l'un des représentants du client dûment mandaté.**

#### **1// Définitions**

Dans les présentes conditions générales de vente, les termes ci-après auront les définitions suivantes :

# UTOPIES®

« LG CONSEIL – UTOPIES » ou « nous » est la partie contractante qui a établi la proposition commerciale.

« Représentant de LG CONSEIL - UTOPIES » signifie LG CONSEIL – UTOPIES en tant que partie contractante, toute filiale ou division contrôlée par LG CONSEIL – UTOPIES, ainsi que tout mandataire social, employé de l'une de ces entités ou personne dûment habilitée à représenter l'une de ces dernières.

« Directeur » désigne tout collaborateur de LG CONSEIL – UTOPIES ayant le titre de Directeur.

« Mission » représente les services rendus par LG CONSEIL – UTOPIES tels que décrits dans la proposition commerciale.

« Contrat de services » ou « Contrat » désigne la proposition commerciale et les présentes conditions générales de vente, ainsi que tout document contractuel auquel la proposition commerciale fait explicitement référence.

« Vous », « votre groupe » ou le « Client » pourra s'appliquer à vous-même, à la société partie prenante à laquelle cette proposition commerciale a été adressée ou à sa maison mère et aux filiales de cette dernière.

« Droit français » désigne la loi et la réglementation applicables en France.

## **2 // Informations transmises à LG CONSEIL – UTOPIES**

Le Client mettra en œuvre les moyens nécessaires pour que l'ensemble des informations dont LG CONSEIL – UTOPIES peut avoir besoin au cours de sa mission lui soit communiqué dans les délais requis.

Il s'engage à tenir LG CONSEIL – UTOPIES régulièrement informé de toute nouvelle information et des développements dont il aurait connaissance et qui peuvent influencer sur les services rendus par LG CONSEIL – UTOPIES au titre de sa mission.

## **3// Confidentialité**

Les représentants de LG CONSEIL – UTOPIES sont soumis au secret professionnel.

La confidentialité à laquelle s'engage LG CONSEIL – UTOPIES est effective à l'égard des tiers mais également à l'égard d'autres équipes de LG CONSEIL – UTOPIES susceptibles de travailler dans des domaines

# UTOPIES®

similaires.

Il est entendu que les clauses de restriction de diffusion d'informations confidentielles imposées à LG CONSEIL – UTOPIES dans le cadre de son intervention ne sauraient s'appliquer en cas d'injonction judiciaire ou de demande de la part des instances professionnelles régissant l'activité de LG CONSEIL – UTOPIES de leur communiquer une telle information, ou dès lors que de telles informations seraient tombées dans le domaine public.

Cette clause ne nous interdit pas de communiquer des informations confidentielles pour les besoins de notre assurance professionnelle.

A l'inverse Le Client est tenu à une obligation de confidentialité quant au contenu de la proposition qui lui est faite par LG CONSEIL – UTOPIES : sauf restrictions similaires à celles évoquées ci-dessus (injonction judiciaire, etc.), il ne devra notamment pas diffuser à des tiers les propositions, documents méthodologiques et devis qui auront été établis à son attention par LG CONSEIL – UTOPIES.

Cas particulier : pour les projets d'études d'impacts, LG CONSEIL – UTOPIES a l'obligation de conserver le secret absolu concernant les informations relatives au projet. En conséquence, LG CONSEIL – UTOPIES ne divulguera pas les informations concernant les projets d'études d'impacts à toute personne physique ou morale tierce sans l'accord exprès du CLIENT. LG CONSEIL – UTOPIES observera strictement ses obligations de conserver le secret sur les informations concernant le PROJET pendant une durée de 5 ans à compter de la signature de l'accord auxquelles sont jointes les présentes conditions générales. LG CONSEIL – UTOPIES s'engage à conserver de manière sécurisée les documents et autres supports contenant des informations relatives au projet remis par le CLIENT et à les restituer dans des délais raisonnables sur demande écrite du CLIENT sans en prendre ou garder copie.

## **4// Communication entre le Client et LG CONSEIL – UTOPIES**

LG CONSEIL – UTOPIES s'engage à tenir informées les personnes désignées par vos soins de l'avancement de ses travaux, dès lors qu'un calendrier a été prévu dans la proposition commerciale.

LG CONSEIL – UTOPIES pourra communiquer par courrier électronique avec vous ou avec toute autre personne habilitée qui le souhaite (une «

# UTOPIES®

personne habilitée » étant identifiée comme telle) sous réserve que vous acceptiez en conséquence les risques inhérents que présente ce mode de communication (y compris les risques d'interception, de modification ou d'accès non autorisé à ces messages, ainsi que les risques de virus ou d'autres intrusions malveillantes) et que vous utilisiez des détecteurs de virus.

## **5// Livrables**

Les prix communiqués par LG CONSEIL-UTOPIES intègrent au maximum deux jeux de modifications demandés par le client sur le livrable définitif. Avant de vous remettre la version finale des livrables prévus dans la proposition commerciale, LG CONSEIL – UTOPIES pourra vous transmettre un projet de livrable ou effectuer une présentation orale de ce projet. Ces éléments ne sauraient constituer un état définitif des résultats des travaux ou des opinions et conclusions de la mission lesquels ne seront inclus que dans la version finale du rapport. Par suite, aucune décision ne saurait être prise par vous ou toute autre personne sur la base de ces projets de rapport ou présentations orales. Tout support écrit intermédiaire sera de facto considéré comme un document provisoire et seule la remise du rapport définitif écrit et signalé comme tel fera foi.

L'opportunité de la présentation d'un projet de livrable est laissée à l'appréciation de LG CONSEIL – UTOPIES et, par conséquent, LG CONSEIL – UTOPIES se réserve le droit de ne pas émettre de projet de livrable.

Au-delà de 10 jours ouvrés, un livrable sera considéré par LG CONSEIL – UTOPIES comme validé par le Client, sans autre remarque ou demande de modification formulée par écrit par celui-ci.

Toute modification (ce qui comprend les ajouts comme les retraits) des livrables directement faite par le Client engage sa seule responsabilité.

La remise des livrables, la présence aux réunions ou séminaires prévus au devis et le respect des délais impératifs sont des obligations de résultat pour LG CONSEIL – UTOPIES. En revanche, la pertinence finale et l'acceptation par les dirigeants chez le Client des recommandations

# UTOPIES®

prodiguées ne peut ressortir que d'une obligation de moyens.

Cas particulier : les livrables des études de modélisations statistiques (utilisant les modèles Entrées-Sorties LOCAL FOOTPRINT® et LOCAL SHIFT®, ou l'EMPREINTE MATIERES) sont à interpréter en tenant compte des hypothèses inhérentes à ces modèles et de la fiabilité des données des tableaux entrées/sorties fournis par les organismes statistiques (tableaux qui sont par ailleurs une représentation comptable des interactions économiques pour une année donnée). Le modèle ne prend donc pas en considération la notion de temps. Il s'agit d'une représentation « statique » de l'économie à un instant t, à la suite de « choc » de dépenses. La fonction de production d'un secteur d'activité donné est fixe et il y a absence d'économie d'échelle. Le modèle ne tient pas compte du phénomène de rareté des ressources. LOCAL FOOTPRINT® est un modèle linéaire. Toutes choses étant égales par ailleurs, un choc de 10 M€ d'un secteur productif est égal à 10 chocs de 1 M€ du même secteur.

## **6// Mise à jour des livrables**

Sauf expressément prévu dans la proposition commerciale, LG CONSEIL – UTOPIES ne prend aucun engagement de mise à jour de ses livrables au titre d'événements ou d'accords postérieurs à la date de fourniture prévue dans la proposition commerciale, et au-delà de deux jeux de modifications prévus. Toute demande de mise à jour ou de modifications additionnelles fera l'objet d'un devis complémentaire.

## **7// Utilisation des livrables**

Sauf expressément notifié dans la proposition commerciale, tout document écrit ou livrable préparé par LG CONSEIL – UTOPIES vous sera communiqué pour votre seule information et ne pourra être copié, cité ou pris en référence, en partie ou dans sa totalité, dans votre communication externe, sans notre accord écrit préalable et dans tous les cas sans mention de la mention de copyright : © LG CONSEIL – UTOPIES. A l'inverse, les livrables peuvent être utilisés dans la communication interne auprès des employés de votre société (avec mention du copyright) et transmis à votre Conseil d'Administration (ou Directoire et Conseil de Surveillance).

Si les livrables fournis par LG CONSEIL – UTOPIES doivent faire l'objet d'un

# UTOPIES®

audit à vos frais, LG CONSEIL – UTOPIES devra être informée au préalable du nom des auditeurs envisagés et sera mis directement en relation avec l'auditeur choisi: pour des raisons de confidentialité et de protection des droits de la propriété intellectuelle de LG CONSEIL – UTOPIES, nous nous réservons la possibilité de refuser a priori un prestataire envisagé par le client (dans le cas où il soit aussi un concurrent d'Utopies sur les prestations à auditer) mais aussi a posteriori de commenter ou d'annoter le rapport d'audit. Les jours de travail nécessaires pour l'équipe LG CONSEIL – UTOPIES mobilisée sur l'accompagnement de l'audit seront préalablement estimés et facturés au Client.

Si les livrables fournis par LG CONSEIL – UTOPIES doivent faire l'objet d'une communication externe à vos partenaires (ex. agences de communication) qui en ont besoin dans le cadre de leur activité, LG CONSEIL – UTOPIES devra être informé au préalable afin de pouvoir, le cas échéant, intégrer ce service à sa prestation et présenter directement son travail aux partenaires en question.

Si vous communiquez nos livrables à vos partenaires, vous veillerez à leur communiquer ces rapports dans leur ensemble et à obtenir la signature d'un accord de confidentialité stipulant notamment :

- qu'ils ne sont pas autorisés à les communiquer à des tiers sans notre consentement préalable et écrit ;
- que les méthodologies ayant permis de produire ces livrables restent l'entière propriété d'Utopies ;
- que nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis d'eux.

## **8// Honoraires et conditions de paiement**

Les honoraires de LG CONSEIL - UTOPIES sont fonction du niveau de responsabilité et de compétence requis et du temps employé pour mener à bien la mission, auxquels s'ajoutent le remboursement des frais et débours, et les frais de contribution à la neutralité carbone pour tous les déplacements en avion.

Toute mission fait l'objet d'une facture d'acompte dont le montant varie avec la durée de la mission et le montant du devis convenu. En dessous

# UTOPIES®

d'un mois de travail ou de 15k€ HT, la facture est émise au premier jour du début de mission, et payable comptant.

Pour tout devis au-delà de 15k€ HT, l'acompte par défaut est de 30% minimum : la facture est établie au premier jour du début de mission, et l'acompte est payable comptant.

La facturation est ensuite établie à chaque fin de mois sur la base du planning de mission. Chaque facture est payable à 30 jours net.

Si la facturation est liée au calendrier des livrables qui diffère significativement de la fin de mois, alors l'émission des factures (post-acompte) est calée sur les dates prévues des livrables clefs et le délai de règlement reste à 30 jours net.

Le défaut de paiement et tout retard de paiement à la date convenue portera intérêt de plein droit et sans mise en demeure préalable au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date du retard constaté, et entraînera l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, LG CONSEIL-UTOPIES pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification de sa part.

Les honoraires sont payables à 30 jours après la date de facture. Sauf expressément notifié, les honoraires communiqués dans la proposition commerciale constituent un engagement de LG CONSEIL – UTOPIES sur la base des livrables et étapes prévus dans la proposition.

Des honoraires additionnels peuvent être dus en raison notamment de demandes complémentaires de votre part (tant sur les livrables que sur les étapes), de variations significatives dans l'étendue de la mission, en raison de difficultés, de reports ou de délais dans l'obtention de l'information qui ne pouvaient raisonnablement être prévus, et résultant en des travaux additionnels non compris dans l'estimation initiale.

Le cas échéant, nous vous avertirons en amont de difficultés imprévues ou de requêtes complémentaires qui seraient de nature à modifier substantiellement les honoraires communiqués dans la proposition commerciale. Aucun honoraire additionnel ne sera facturé sans accord préalable de votre part.

Dans le cas où il y aurait plus d'un destinataire sur la proposition

# UTOPIES®

commerciale, à moins que des dispositions particulières dans la proposition commerciale précisent que les factures seront payées par un des destinataires ou par un tiers, les co-destinataires sont redevables ensemble pour le paiement des factures. Mais chacun des co-destinataires est aussi individuellement redevable pour le paiement de toutes les factures ; LG CONSEIL – UTOPIES pourra s'adresser à n'importe lequel des co-destinataires et/ou à tous les co-destinataires pour le paiement intégral des factures.

Les honoraires et frais sont soumis à la TVA en vigueur.

Des frais supplémentaires s'appliquent pour tous les déplacements hors Ile-de-France.

Les frais de restauration, d'hébergement et de transport seront facturés en supplément. Les billets d'avion seront refacturés avec le coût additionnel de la compensation des émissions de CO2 générées, selon le barème en vigueur chez le prestataire d'UTOPIES dont le nom sera communiqué au Client avec le devis. Le Client pourra proposer un autre prestataire de compensation carbone pour les déplacements afférents à la mission mené pour son compte.

Les tarifs par jour et profil en vigueur chez LG CONSEIL – UTOPIES sont révisables en janvier de chaque année selon l'indice SYNTEC, à condition qu'il se soit écoulé au moins trois mois après le premier envoi de la proposition commerciale.

Notre proposition commerciale est valable trois mois, soit 90 jours à la date d'émission.

Nous ferons notre possible pour que les personnes prévues dans l'équipe de vente et citées dans la proposition commerciale, interviennent effectivement sur le dossier. Nous nous réservons le droit de substituer un intervenant par un autre ayant des compétences équivalentes. LG CONSEIL – UTOPIES se réserve le droit, pour mener à bien la mission, de faire appel à ses collaborateurs externes réguliers aux compétences pointues (experts associés) et à ses partenaires à l'étranger (Brésil, Maurice).



# UTOPIES®

Les tarifs par jour et profil en vigueur chez LG CONSEIL – UTOPIES et le coût total de la mission sont réputés confidentiels et liés à la mission, ils ne peuvent en aucun cas être communiqué à des tiers, ni par vous ni par.

## **9// Responsabilité**

LG CONSEIL – UTOPIES ne pourra être réputé avoir eu connaissance de toute information communiquée par qui que ce soit à un représentant de LG CONSEIL – UTOPIES autre que les personnes directement intervenant directement dans les services rendus au titre de la présente mission.

LG CONSEIL – UTOPIES ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommage résultant du fait que des informations importantes au titre de la mission ne lui ont pas été communiquées, ont été dissimulées ou ont été présentées de manière inexacte.

Sauf si, au cours de sa mission, vous demandez à LG CONSEIL – UTOPIES de vérifier l'exhaustivité ou l'exactitude de telle information, et que cela est compris dans notre mission, les informations communiquées par vous à notre équipe au titre de la mission seront présumées exactes et il ne sera pas du ressort de notre mission d'effectuer des contrôles sur ces informations.

## **10// Limites de responsabilité**

La responsabilité de LG CONSEIL – UTOPIES et de ses représentants pour tout dommage ou perte directe subis dans le cadre de la mission est limitée au montant des honoraires facturés et encaissés au titre de la mission.

La mise en cause des obligations découlant de la mission de LG CONSEIL – UTOPIES sera prescrite conformément aux dispositions applicables du Code de commerce. Aucune réclamation ne pourra être faite à l'encontre de LG CONSEIL – UTOPIES passé ce délai.

## **11// Cas de force majeure**

Aucune des deux parties contractantes ne pourra être tenue responsable, et sa responsabilité et celle de ses représentants ne sauraient être engagées dans l'hypothèse où l'une des parties se trouverait dans l'impossibilité de remplir ses obligations, partiellement ou totalement, du fait de cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

# UTOPIES®

Dans de telles circonstances, la partie victime de l'événement de force majeure préviendra l'autre partie dans les meilleurs délais et par écrit, notamment par télécopie ou courrier électronique. La relation contractuelle est alors suspendue de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement. Si l'événement venait à durer plus de trente (30) jours à compter de la date de sa survenance, la relation contractuelle nouée par les parties pourra être résiliée par la partie la plus diligente, sans que l'autre partie puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ladite relation contractuelle. Les sommes versées à LG CONSEIL – UTOPIES par l'autre partie antérieurement à la date de survenance de l'événement de force majeure à l'origine de la résiliation de la relation contractuelle lui resteront intégralement acquises.

## **12// Responsabilité du Client en matière de direction du projet**

Concernant notre mission, vous avez la responsabilité de :

- désigner un responsable de projet interne chargé de suivre l'avancement du projet et de résoudre les difficultés éventuelles pouvant survenir au fur et à mesure du déroulement de la mission (ex. : retard dans la transmission d'informations, difficulté à obtenir un rendez-vous, etc.), en collaboration avec l'équipe projet de LG CONSEIL – UTOPIES ;
- déterminer les objectifs, l'étendue et les limites de notre mission ;
- analyser les observations et recommandations issues de notre mission ;
- mettre en place les changements que vous jugez appropriés.

Nos observations et recommandations sont faites sur la base des travaux effectués au moment de notre mission. Nous les considérons comme des bonnes pratiques, adaptées aux circonstances. Il vous appartient de les analyser et de décider si elles sont appropriées.

## **13// Utilisation des noms et marques des parties**

Pour des raisons d'ordre professionnel nous pouvons être amenés à faire savoir que nous réalisons une mission pour votre groupe ou votre marque en ne mentionnant toutefois que la nature des services rendus dans le cadre

# UTOPIES®

de cette mission (nous n'apporterions des précisions sur le contexte général de la mission ou sur nos prestations elles-mêmes que dans la mesure où celles-ci seraient tombées dans le domaine public). Les références seront notamment mises en avant sur le site internet, dans nos présentations et documents commerciaux. Sauf mention contraire explicite de votre part, vous autorisez expressément LG CONSEIL – UTOPIES à citer votre nom dans ce contexte.

A l'inverse, sauf mention contraire explicite de votre part, toute communication de votre groupe ou de votre marque sur les projets à la conception ou réalisation desquels LG CONSEIL – UTOPIES aura été associé dans le cadre de ses missions devra mentionner cette implication.

Certaines offres de LG CONSEIL – UTOPIES font l'objet d'un dépôt de marque et/ou d'une protection intellectuelle, dans leur nom et leur méthodologie. Il s'agit en particulier de LOCAL FOOTPRINT®, LOCAL SHIFT®, LOCA-CONCEPTION, de l'EMPREINTE MATIERES®, de la MARQUE POSITIVE® et de l'OBSERVATOIRE DES MARQUES POSITIVES®, de L'ENTREPRISE POLLINISATRICE®, de CAMPUS RESPONSABLES ® et de MES COURSES POUR LA PLANETE®. Ces marques ne pourront être utilisées par vous, en interne comme en externe, sans référence au travail mené avec LG CONSEIL – UTOPIES.

## **14// Propriété intellectuelle**

En vertu du présent Contrat, LG CONSEIL – UTOPIES s'engage à céder au Client l'ensemble des droits de propriété intellectuelle (droits de reproduction, de représentation et d'adaptation, pour tout support, tout format, pour le monde entier et pour la durée de la protection légale des créations) afférents aux livrables au fur et à mesure de leur réalisation par LG CONSEIL – UTOPIES, étant toutefois précisé et convenu que cette cession n'intervient qu'à l'issue du parfait et complet paiement des sommes dues par le Client à LG CONSEIL – UTOPIES au titre du présent contrat. La rémunération de cette cession étant réputée comprise dans le prix défini dans la proposition commerciale. LG CONSEIL – UTOPIES reste propriétaire de tous les documents, méthodologies, devis, livrables et recommandations non retenus par le Client.

# UTOPIES®

LG CONSEIL – UTOPIES conserve la propriété de son savoir-faire et de tous les droits de la propriété intellectuelle attachés aux éléments lui appartenant préexistant à la mission objet du présent contrat, la cession de droits visée au présent article ne portant que sur les livrables spécialement créés pour le Client.

Dans le cadre d'autres prestations de services qui vous seront destinées ou non, nous pourrions être amenés à utiliser, à développer ou à partager avec d'autres représentants de LG CONSEIL – UTOPIES, la connaissance, l'expérience et les compétences techniques d'ordre général acquises au cours de la réalisation de notre mission – de même que seront mobilisées sur notre mission des connaissances, expériences et compétences générales acquises lors de travaux précédents pour d'autres entreprises, sur votre secteur ou en dehors.

## **15// Utilisation des locaux du client**

Compte tenu de la nature des travaux à mener, lorsqu'il est plus pertinent que LG CONSEIL – UTOPIES travaille directement dans vos locaux ou utilise votre matériel informatique et téléphonique, vous serez tenu de vérifier que les conditions d'accès (licences et autorisations) et de sécurité (virus notamment) sont satisfaisantes. Aucun coût ne sera supporté par LG CONSEIL – UTOPIES à ce titre.

## **16// Non embauche**

Pendant et durant les douze (12) mois suivant l'issue de la mission réalisée par LG CONSEIL – UTOPIES, pour quelque cause que ce soit, le Client s'interdit de solliciter tout salarié de LG CONSEIL – UTOPIES, quelle que soit sa fonction, en vue de l'inciter à exercer son activité professionnelle ou collaborer à quelque titre que ce soit dans des activités concurrentes ou non.

Il est interdit à l'autre partie d'embaucher ou de faire embaucher pour son propre compte ou pour le compte de toute entreprise concurrente de LG CONSEIL – UTOPIES ou pour le compte de l'un de ses clients, un collaborateur de LG CONSEIL – UTOPIES.

## **17// Résiliation de l'intervention**

Les présentes conditions générales de vente prennent effet à la date de signature de la proposition commerciale ou Contrat.

Chaque partie pourra décider unilatéralement de résilier de plein droit le présent Contrat de façon anticipée, en cas de manquement par l'autre partie à l'une quelconque de ses obligations prévues au présent Contrat, sans préjudice des dommages et intérêts qu'elle pourrait lui réclamer, après l'envoi d'un courrier de mise en demeure, adressé en recommandé avec demande d'avis de réception (LRAR), d'exécuter ses obligations, resté sans effet pendant un délai de TRENTE (30) jours ouvrés à compter de sa réception et ce en application de l'article 1224 du Code civil.

En cas de résiliation du Contrat pour convenance par le Client, sans justification de cette décision, les sommes totales prévues au titre du Contrat resteront dues intégralement et devront être réglées à la date de résiliation à LG CONSEIL – UTOPIES.

Si, au cours d'une mission, LG CONSEIL – UTOPIES constatait que d'importantes divergences avec le Client ne lui permettaient plus d'exercer son travail selon ses engagements et son éthique, LG CONSEIL – UTOPIES se réserve le droit de pouvoir mettre fin à la mission, sans qu'il en résulte un droit quelconque à indemnité au profit de l'autre partie (sans préjudice des dommages et intérêts), en avertissant l'autre partie dans les meilleurs délais, en le notifiant par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) et avec effet immédiat et en expliquant clairement les raisons de sa décision. Les sommes engagées jusqu'à la date de dénonciation de la collaboration sont dues à LG CONSEIL – UTOPIES.

Chaque partie pourra résilier unilatéralement et de plein droit le présent Contrat, sans qu'il en résulte un droit quelconque à indemnité au profit de l'autre partie, en cas de liquidation ou redressement judiciaire de l'une ou l'autre des parties, dans les conditions légales et réglementaires et sous réserve des dispositions d'ordre public applicables.

## **18// Identité des contractants**

Le présent Contrat est conclu en considération de la personne de chacune des parties.

En conséquence, il ne pourra en aucun cas être cédé ou transféré à un tiers, de quelque façon que ce soit, pas plus que les droits et obligations découlant du présent Contrat, par l'une ou l'autre des parties sans l'accord exprès, préalable et écrit de l'autre partie.

## **19// Capacité et pouvoir de représentation**

Votre accord sur les termes de la proposition commerciale et des conditions générales de vente est accepté par LG CONSEIL – UTOPIES en son nom et au nom de l'ensemble de son personnel.

Vous nous confirmez accepter en votre nom propre et au nom de l'ensemble du personnel de votre groupe les termes de la lettre de mission/proposition commerciale. Vous ferez en sorte que le personnel de votre groupe agisse en accord avec les termes et conditions de la lettre de mission/proposition commerciale et des conditions générales de vente comme s'il en était destinataire.

## **20// Qualité des services rendus**

LG CONSEIL – UTOPIES responsable de la présente mission s'assurera de la qualité des services rendus. Si la qualité de ces prestations ne correspondait pas à nos engagements contractuels, vous êtes invités à le signifier par écrit à l'attention du directeur ayant signé la lettre de mission/proposition commerciale ou de Mme Elisabeth Laville, Gérante de LG CONSEIL – UTOPIES, 25 rue Titon, 75011 Paris. LG CONSEIL – UTOPIES s'engage à analyser toutes requêtes dans les plus brefs délais et à mettre en œuvre toute action nécessaire pour remédier à cette situation.

## **21// Droit applicable - compétence**

De convention expresse entre les Parties, les présentes conditions générales de vente sont régies et soumises au droit français.

En cas de litige à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générales de vente les parties s'efforceront de le régler à l'amiable préalablement à toute action en justice.

# UTOPIES®

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant les tribunaux du ressort du siège social de la société LG CONSEIL – UTOPIES, seuls compétents.

## **22// Assurances**

LG CONSEIL – UTOPIES déclare être titulaire d'une police d'assurances garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile au cas où elle serait engagée envers l'autre Partie, ses collaborateurs et/ou sous-traitants éventuels.

Il est précisé que LG CONSEIL – UTOPIES ne garantit aucun dommage indirect, ni aucun préjudice découlant d'une éventuelle perte de chiffre d'affaires ou d'activité, la responsabilité de LG CONSEIL - UTOPIES étant en tout état de cause limitée aux montants couverts par la police d'assurance de LG CONSEIL – UTOPIES laquelle ne saurait dépasser le plafond de responsabilité prévu à l'article 10 ci-dessus.

## **23// Usage & communication**

Les services LG CONSEIL - UTOPIES sont destinés à un usage interne au client et ne peuvent être transformés en offres commerciales adressées à des tiers. Ceci s'applique en particulier à la revente systématique des services ou des informations obtenues par les services, que ce soit sous une forme modifiée ou non. Les clients de LG CONSEIL - UTOPIES ne peuvent eux-mêmes commercialiser auprès de leurs propres clients un service dont les données de LG CONSEIL -UTOPIES représenteraient une composante essentielle. De la même façon, la communication à titre gracieux d'informations issues des services LG CONSEIL-UTOPIES, lorsqu'elle est faite dans l'intention d'éviter à un tiers de souscrire aux offres LG CONSEIL-UTOPIES peut engager le client à être redevable auprès de LG CONSEIL-UTOPIES d'une somme équivalente au prix des données communiquées multiplié par le nombre d'entreprises ou d'individus exposés. La publication à destination de tiers, à titre gracieux, d'informations issues des services, ne doit pas revêtir un caractère substantiel – i.e., ne doit pas être de nature à permettre à des tiers de se passer d'une souscription aux services. Toute communication à des tiers de données issues des services doit faire l'objet d'une demande préalable auprès de LG CONSEIL-UTOPIES.

## **24// Acceptation du client**

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les tarifs, sont expressément agréées et acceptées par le client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.

Lu et  
approuvé  
Le ../..



